

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 13 Novembre 2020

L' an 2020 et le 13 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL sous la présidence de THIRIAT Daniel Maire

**Présents** : M. THIRIAT Daniel, Maire, Mme GORNET Isabelle, MM : BERNARDO Frédéric, CHAMPAGNE Laurent, DIDELOT Jean-Paul, GABRIEL Patrice, MASSICARD Fabrice, ODIN Pascal, THIVET Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUVERGEY Jean-Louis à M. THIVET Julien  
Excusé(s) : M. FENARD Jean-Pierre

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 09/11/2020

**Date d'affichage** : 09/11/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 16/11/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. GABRIEL Patrice

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 2020-071 : RECONDUCTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
- 2020-072 : ACHAT PARCELLES LEFFAD MICHELE
- 2020-073 : VENTE DES GRUMES FACONNEES ET VENTE APRES FACONNAGE DES AUTRES PRODUITS A UN PROFESSIONNEL
- 2020-074 : CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
- 2020-075 : HEURES COMPLEMENTAIRES

#### **réf : 2020-071 : RECONDUCTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit la décision du conseil d'école et sollicite la reconduction de l'organisation du temps scolaire actuel, à savoir 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-072 : ACHAT PARCELLES LEFFAD MICHELE**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'achat des parcelles suivantes :

- D 627 d'une surface de 6a 92ca pour 500 €
  - D 1560 d'une surface de 25a 96ca pour 4 000 €
- appartenant à Mme LEFFAD Michèle - 61 rue d'Anjou - 78000 VERSAILLES

Désigne Maître Philippe THIEBAUT de Neufchâteau comme notaire. Les frais d'acquisitions seront réglés par la commune.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-073 : VENTE DES GRUMES FACONNEES ET VENTE APRES FACONNAGE DES AUTRES PRODUITS A UN PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire expose que l'état d'assiette 2021, proposé par l'ONF, a été accepté par délibération du conseil municipal du 8 octobre 2020 N° 2020-64 et propose de fixer la destination des produits pour les parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des produits des parcelles 6, 7, 14, 20, 21, 30 et diverses pour les produits accidentels de l'année, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

- vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021/2022
- vente des autres produits, en contrat d'approvisionnement, après façonnage des houppiers et petits bois à destination de bois d'industrie et de bois énergie (découpes à 7 cm).
- autorise le Maire à signer les contrats ou conventions correspondants.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-074 : CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale des Vosges, concernant la construction d'une salle multi activité intergénérationnelle,

- autorise le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-075 : HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à payer des heures complémentaires au personnel communal suivant l'organisation du travail.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 20/11/2020  
Le Maire  
Daniel THIRIAT

